

Tour de passe passe Offrir des cadeaux fiscaux à certains et les faire payer par les plus modestes

Une telle mesure paraît inacceptable voire impensable ? Eh bien en 2018, le Grand Conseil a voté un tel système. Cela partait d'une bonne intention : augmenter la déduction fiscale consacrée aux cotisations d'assurance maladie car le forfait de déduction était vraiment radin : 2'200 francs par adulte et 1'300 francs par enfant.

La déduction par adulte passe désormais à 3'300 francs, suite à une initiative populaire. Mais cette décision cache un effet pervers lourd de conséquence pour les plus modestes comme les bénéficiaires de PC, ceux dont les prestations complémentaires (PC) sont censées couvrir, après moult calculs, les besoins vitaux.

Désormais, la déclaration d'impôt devra indiquer pour tous la prime annuelle pour l'assurance maladie et le subside total d'aide obtenue. La différence sera calculée jusqu'à un montant de 3'200 francs, une somme qui sera pour la première fois fiscalisée pour les PC. C'est donc une hausse d'impôt qui en résultera pour les PC ou pour ceux qui reçoivent une rente pont. L'impôt peut passer de 535 francs à 1052 francs par exemple. Le double !

Un intéressant article signé par Sylviane Bauknecht et Andrea Egli donne tous les détails de cette entourloupe dans le Courrier de l'AVIVO que vous trouverez dans votre boîte aux lettres tout au début de février. Un député popiste interviendra par voie de motion pour modifier cette situation.

Christiane Jaquet-Berger